

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> 	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE</b>	Délibération
	Séance du 14 décembre 2023	N° 9dcc141223

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 14 décembre 2023, à 20h00 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 8 décembre 2023

Nombre de membres : 49

Quorum : 25

Nombre de membres présents : 39

Nombre de votants : 46

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Yves LE GOFF, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Danielle FAVE, Daniel GODEC, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Michel TREGUER, Caroline PRIGENT, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Sylvie RICHOUX, Jean Michel LALLONDER, Paul TANNE, Marie-Claire LE GUEVEL, Andrew LINCOLN, Alain ROMÉY, Nadine ABJEAN, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Jacques LUCAS, Bernard CALVARIN, André BEGOC, Guy TALOC

Excusé(s) : Yannig ROBIN donne pouvoir à Andrew LINCOLN, Gwendal LE COQ donne pouvoir à Sandrine LAVIGNE, Hélène KERANDEL donne pouvoir à Fabien GUIZIOU, Nadège HAVET donne pouvoir à Jean François TREGUER, Marie BOUSSEAU donne pouvoir à Alain ROMÉY, Nadine KASSIS donne pouvoir à Paul TANNE, Catherine LE ROUX donne pouvoir à Jean Luc CATTIN, Gilbert THOMAS, Lédie LE HIR, Eline MICHOT,

## Tarifs 2024 - Eau et assainissement collectif

### **Partie 1 : les tarifs des 12 communes en convergence**

Depuis que la Communauté de communes du Pays des Abers dispose des compétences de l'eau et de l'assainissement, le conseil de communauté est appelé à approuver les tarifs appliqués en matière de consommation et d'abonnement.

Les pratiques communales étaient hétérogènes, et les tarifs appliqués très distincts, par les montants, mais également par le nombre de tranches de consommations retenues pour leurs calculs.

Dans le cadre de la convergence communautaire établie à compter de 2020, parts fixes et parts variables restent encore différenciée selon les communes.

En 2022, la convergence a fait l'objet d'une profonde modification afin de faire face à la dégradation des trajectoires financières des budgets à l'horizon 2026.

De fait, les tarifs au titre de l'année 2023 ont été adoptés en tenant compte d'une évolution des tarifs d'unification visés pour l'année 2026. Second point, la convergence résiduelle de 2023 à 2026 a été modulée.

Ainsi, la convergence initialement prévue par évolutions annuelles régulières a fait l'objet d'une accélération, en anticipant à hauteur de 55% l'évolution dès 2023, puis en affectant 15% d'évolution pour les années 2024-2026. Cette disposition a donc visé à couvrir l'évolution des charges des budgets dans les meilleurs délais, mais en conservant la durée de la convergence.

Lors du vote en conseil de décembre 2022, il a été précisé que les tarifs seraient de nouveau étudiés au regard des évolutions budgétaires à venir.

La réalisation des prospectives financières en cette fin d'exercice, comme cela était le cas fin 2022, laissent apparaître des tensions sur les indicateurs financiers.

Cela est dû, encore aujourd'hui, aux coûts de l'énergie qui restent forts, et leur baisse relative pour 2024 et 2025 ne permet pas un retour aux coûts antérieurs. Cette donnée était intégrée dans les études menées en 2022 et semble conforme aux estimations alors présentées.

Par ailleurs, selon les budgets, les problématiques ne sont pas identiques.

**Pour le budget de l'eau**, l'annonce récente d'augmentation des tarifs du Syndicat du Bas-Léon laisse présager de nouveau une faiblesse budgétaire.

Par ailleurs, le travail de maintien des réseaux, par la détection et les réparations des réseaux fuyards, et les coûts liés à la qualité des eaux distribuées demeurent relativement conséquents.

**En ce qui concerne l'assainissement**, les coûts de traitement des boues, notamment, mais également le curage des réseaux, la contribution à l'assainissement pour la zone de Penhoat à destination d'Eau du Ponant, et l'aide aux pratiques agricoles, demeurent des postes de dépenses conséquents.

Par ailleurs, un travail d'analyse a porté sur les programmes d'investissement, notamment en chiffrant plus exactement avec les nouvelles données disponibles, deux projets structurants déjà prévus dans les deux schémas directeurs :

- Le réservoir d'eau de Plouguerneau
- Le réseau d'assainissement collectif de Tréglonou

Cependant, les tarifs votés en 2022 pour 2023 qui impacteront la plupart des factures simplement en 2024 et l'apport de financements par l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son plan de résilience, atténuent la dégradation du budget de l'eau.

En outre, les résultats antérieurs des budgets, et en particulier de celui de l'assainissement permettent de compenser les baisses significatives des indicateurs et ratios.

**Les éléments présentés dans le support produit à l'appui de ce dossier traduisent les prospectives en conservant les tarifs de la convergence pour les années 2024 à 2026, en prenant en considération les données actualisées, ainsi que les impératifs d'équilibre.**

Une alternative est également présentée afin d'anticiper une disposition évoquée lors de précédentes instances. Ainsi, un scénario « 2 » tiendra-t-il compte de la régularisation du décalage historique de facturation pour les 9 communes concernées, où les redevables ne paient la consommation de douze mois N que pendant les douze mois N+1 qui suivent. La proposition est la suivante : en 2025, dans ces neuf communes, les factures émises porteront sur les consommations et périodes de relèves 2024, en intégrant un acompte valant pour l'année en cours. La quotité de cet acompte serait de 30% des consommations relevées, pourcentage déjà appliqué dans les trois communes qui avaient historiquement une pratique de facturation plus conforme à la pratique standard en France.

Il s'agit d'une régularisation ponctuelle, les factures suivantes porteront de façon régulière sur un exercice de 12 mois. : acompte de 30% de la consommation précédente pendant le premier trimestre de la nouvelle période de 12 mois suivi de facture de solde peu de temps après le relevé du compteur.

Quatre avantages sont tirés de cette disposition :

- La proximité de l'édition des factures avec la période de relève, permettant une meilleure information des usagers, tout en permettant un suivi des changements de situation (déménagements, relève des surconsommations...)
- La résorption du décalage de trésorerie lié au fait que les paiements au titre d'une année sont aujourd'hui perçus tardivement
- La mise en conformité de notre facturation avec la pratique standard pour laquelle nos logiciels sont programmés
- L'établissement de l'égalité des redevables devant le service public eau et assainissement sur notre territoire, les redevables de trois communes étant facturés actuellement plus rapidement que les redevables des neuf autres communes.

Sont présentées *in extenso* les grilles 2024-2026, permettant ainsi de visualiser les propositions de la convergence.

Les tarifs proposés sont les suivants :

**En ce qui concerne le budget de l'eau, hors Kersaint Plabennec, présenté en partie 2 :****Tarifs abonnement particuliers et professionnels**

	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025	Tarif 2026
Bourg Blanc	72,05 €	74,70 €	77,35 €	80,00 €
Coat Meal	76,23 €	77,49 €	78,74 €	80,00 €
Landeda	72,05 €	74,70 €	77,35 €	80,00 €
Lannilis	66,05 €	70,70 €	75,35 €	80,00 €
Le drennec	72,05 €	74,70 €	77,35 €	80,00 €
Loc Brevalaire	69,05 €	72,70 €	76,35 €	80,00 €
Plabennec	67,55 €	71,70 €	75,85 €	80,00 €
Plouguerneau	72,95 €	75,30 €	77,65 €	80,00 €
Plouguin	69,05 €	72,70 €	76,35 €	80,00 €
Plouvien	72,05 €	74,70 €	77,35 €	80,00 €
Saint Pabu	77,15 €	78,10 €	79,05 €	80,00 €
Treglonou	77,45 €	78,30 €	79,15 €	80,00 €

**Tarifs de consommation HT pour les particuliers**

sont présentés ici les tarifs par seuils de consommation avec la valeur "cible" de 2026

	Tarif 2024				Tarif 2025				Tarif 2026			
	0-15	16-100	101-200	>200	0-15	16-100	101-200	>200	0-15	16-100	101-200	>200
Bourg Blanc	0,81 €	1,36 €	1,70 €	1,94 €	0,86 €	1,40 €	1,80 €	2,07 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	2,20 €
Coat Meal	0,81 €	1,36 €	1,72 €	1,99 €	0,86 €	1,41 €	1,81 €	2,10 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	2,20 €
Landeda	0,75 €	1,27 €	1,61 €	1,84 €	0,82 €	1,36 €	1,76 €	2,02 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	2,20 €
Lannilis	0,84 €	1,46 €	1,80 €	2,07 €	0,87 €	1,45 €	1,85 €	2,13 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	2,20 €
Le drennec	0,80 €	1,35 €	1,74 €	2,03 €	0,85 €	1,40 €	1,82 €	2,12 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	2,20 €
Loc Brevalaire	0,78 €	1,33 €	1,69 €	1,95 €	0,84 €	1,39 €	1,80 €	2,07 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	2,20 €
Plabennec	0,83 €	1,34 €	1,68 €	1,93 €	0,86 €	1,39 €	1,79 €	2,07 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	2,20 €
Plouguerneau	0,87 €	1,42 €	1,78 €	2,11 €	0,88 €	1,43 €	1,84 €	2,16 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	2,20 €
Plouguin	0,80 €	1,38 €	1,72 €	1,96 €	0,85 €	1,41 €	1,81 €	2,08 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	2,20 €
Plouvien	0,78 €	1,33 €	1,67 €	1,93 €	0,84 €	1,39 €	1,79 €	2,07 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	2,20 €
Saint Pabu	0,81 €	1,36 €	1,72 €	1,96 €	0,85 €	1,41 €	1,81 €	2,08 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	2,20 €
Treglonou	0,85 €	1,38 €	1,76 €	2,05 €	0,88 €	1,41 €	1,83 €	2,13 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	2,20 €

**Tarifs de consommation HT pour les professionnels**

sont présentés ici les tarifs par seuils de consommation avec la valeur "cible" de 2026

	Tarif 2024				Tarif 2025				Tarif 2026			
	0-15	16-100	101-200	>200	0-15	16-100	101-200	>200	0-15	16-100	101-200	>200
Bourg Blanc	0,81 €	1,36 €	1,70 €	1,42 €	0,86 €	1,40 €	1,80 €	1,56 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	1,70 €
Coat Meal	0,81 €	1,36 €	1,72 €	1,43 €	0,86 €	1,41 €	1,81 €	1,57 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	1,70 €
Landeda	0,75 €	1,27 €	1,61 €	1,38 €	0,82 €	1,36 €	1,76 €	1,54 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	1,70 €
Lannilis	0,84 €	1,46 €	1,80 €	1,43 €	0,87 €	1,45 €	1,85 €	1,57 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	1,70 €
Le drennec	0,80 €	1,35 €	1,74 €	1,37 €	0,85 €	1,40 €	1,82 €	1,53 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	1,70 €
Loc Brevalaire	0,78 €	1,33 €	1,69 €	1,40 €	0,84 €	1,39 €	1,80 €	1,55 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	1,70 €
Plabennec	0,83 €	1,34 €	1,68 €	1,50 €	0,86 €	1,39 €	1,79 €	1,60 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	1,70 €
Plouguerneau	0,87 €	1,42 €	1,78 €	1,58 €	0,88 €	1,43 €	1,84 €	1,64 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	1,70 €
Plouguin	0,80 €	1,38 €	1,72 €	1,39 €	0,85 €	1,41 €	1,81 €	1,54 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	1,70 €
Plouvien	0,78 €	1,33 €	1,67 €	1,41 €	0,84 €	1,39 €	1,79 €	1,56 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	1,70 €
Saint Pabu	0,81 €	1,36 €	1,72 €	1,44 €	0,85 €	1,41 €	1,81 €	1,57 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	1,70 €
Treglonou	0,85 €	1,38 €	1,76 €	1,47 €	0,88 €	1,41 €	1,83 €	1,58 €	0,90 €	1,45 €	1,90 €	1,70 €

**En ce qui concerne le budget de l'assainissement :**

#### Tarifs abonnement

	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025	Tarif 2026
Bourg Blanc	41,73 €	44,49 €	47,24 €	50,00 €
Coat Meal	49,11 €	49,41 €	49,70 €	50,00 €
Kersaint Plabennec	51,84 €	51,23 €	50,61 €	50,00 €
Landeda	50,75 €	50,50 €	50,25 €	50,00 €
Lannilis	32,75 €	38,50 €	44,25 €	50,00 €
Le drennec	46,93 €	47,95 €	48,98 €	50,00 €
Plabennec	38,21 €	42,14 €	46,07 €	50,00 €
Plouguerneau	41,91 €	44,61 €	47,30 €	50,00 €
Plouguin	59,00 €	56,00 €	53,00 €	50,00 €
Plouvien	40,93 €	43,96 €	46,98 €	50,00 €
Treglonou	55,92 €	53,95 €	51,97 €	50,00 €

#### Tarifs de consommation HT

	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025	Tarif 2026
Bourg Blanc	1,55 €	1,61 €	1,67 €	1,73 €
Coat Meal	1,55 €	1,61 €	1,67 €	1,73 €
Kersaint Plabennec	1,46 €	1,55 €	1,64 €	1,73 €
Landeda	1,88 €	1,83 €	1,78 €	1,73 €
Lannilis	1,63 €	1,66 €	1,70 €	1,73 €
Le drennec	1,46 €	1,55 €	1,64 €	1,73 €
Plabennec	1,56 €	1,62 €	1,67 €	1,73 €
Plouguerneau	1,74 €	1,74 €	1,73 €	1,73 €
Plouguin	1,55 €	1,61 €	1,67 €	1,73 €
Plouvien	1,63 €	1,66 €	1,70 €	1,73 €
Treglonou	1,44 €	1,54 €	1,63 €	1,73 €

## Partie 2 : La tarification des usagers de la commune de Kersaint-Plabennec

La Communauté de communes gère en régie les services de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble des communes membres, à l'exception du service eau de Kersaint Plabennec.

En effet, Véolia est délégataire de la DSP mise en œuvre par le Syndicat d'eau du Spernel, dont la dissolution ne sera effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce syndicat couvre le territoire de Kersaint-Plabennec, Saint-Divy et Saint Thonan.

La particularité de cette gestion déléguée est la mise en œuvre de tarifications différentes pour les trois communes membres de ce syndicat.

Les principes de cette tarification sont édictés par le contrat de DSP et leur application perdurera jusqu'au terme de ce contrat, le 31 décembre 2026.

Il en ressort un impératif de convergence spécifique permettant à l'horizon 2026 que les usagers de Kersaint-Plabennec soient soumis à des tarifs équivalents à ceux qui seront appliqués dans les douze autres communes en 2026.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas a également envisagé un dispositif de convergence dans le cadre de la DSP, sur une autre temporalité, cependant, pour les communes de Saint-Divy et Saint-Thonan.

Accompagnés par le cabinet Ressources Consultants Finance (RCF), les deux EPCI disposent donc de mesures et de méthodes similaires. Les tarifs ne seront pas pour autant identiques, chaque tarification des communes devant entrer dans des schémas de convergence distincts.

Il est impératif de garder en mémoire la structure tarifaire reposant sur une part délégataire et une part délégant, contraignant les collectivités et établissements à n'agir que sur une quotité des tarifs, c'est-à-dire la partie Syndicat ou délégant.

La restitution du travail de RCF est présentée en pièce annexe au présent dossier.

### 1- Le rappel des tranches et tarifs appliqués

Les tableaux ci-après présentent les tarifs et le poids relatif du syndicat dans chacun d'entre eux en 2022 et 2023.

Total	2022	2023	Syndicat	2022	2023
1 A 30	0,839 €	0,869 €	1 A 30	0,246 €	0,244 €
31 A 300	1,277 €	1,316 €	31 A 300	0,684 €	0,691 €
301 A 3000	0,974 €	0,892 €	301 A 3000	0,408 €	0,408 €
3001 et plus	0,872 €	0,790 €	3001 et plus	0,306 €	0,306 €
Abonnement	78,32 €	78,85 €	Abonnement	33,48 €	31,81 €

Véolia	2022	2023	Part Syndicat/EPCI	2022	2023
1 A 30	0,593 €	0,625 €	1 A 30	29,3%	28,1%
31 A 300	0,593 €	0,625 €	31 A 300	53,6%	52,5%
301 A 3000	0,566 €	0,484 €	301 A 3000	41,9%	45,7%
3001 et plus	0,566 €	0,484 €	3001 et plus	35,1%	38,7%
Abonnement	44,84 €	47,04 €	Abonnement	42,7%	40,3%

**Si la part syndicale n'est pas anodine, il n'est pas pour autant le principal montant hormis sur la tranche 31 à 300**

## 2- Les factures en lien avec ces tarifs selon trois volumes de consommation

120 m3	2022	2023	90 m3	2022	2023
1 A 30	25 €	26 €	1 A 30	25 €	26 €
31 A 300	115 €	118 €	31 A 300	77 €	79 €
Abonnement	78 €	79 €	Abonnement	78 €	79 €
Agence de l'eau	36 €	36 €	Agence de l'eau	27 €	27 €
TVA	14 €	14 €	TVA	11 €	12 €
TOTAL	270 €	275 €	TOTAL	219 €	222 €
COUT AU M3	2 €	2 €	COUT AU M3	2 €	2 €
<b>Taux évolution</b>		<b>1,94%</b>	<b>Taux évolution</b>		<b>1,82%</b>
30 m3	2022	2023			
1 A 30	25 €	26 €			
Abonnement	78 €	79 €			
Agence de l'eau	9 €	9 €			
TVA	6 €	6 €			
TOTAL	119 €	121 €			
COUT AU M3	3,96 €	4,01 €			
<b>Taux évolution</b>		<b>1,27%</b>			

Ces éléments sont similaires pour les trois communes membres du syndicat.

## 3- Une proposition de convergence

En considérant l'étude menée par RCF, il ressort une proposition portant sur la tarification 2024, anticipant l'intégration à terme des tarifs de Kersaint-Plabennec dans les tranches de facturation de la CCPA en 2027, une fois terminée la DSP qui court jusqu'au 31/12/2026.

Total	2022	2023	2024
1 A 30	0,839 €	0,869 €	0,967 €
31 A 300	1,277 €	1,316 €	1,404 €
301 A 3000	0,974 €	0,892 €	1,175 €
3000	0,872 €	0,790 €	1,107 €
Abonnement	78,32 €	78,85 €	79,23 €

Véolia	2022	2023	2024
1 A 30	0,593 €	0,625 €	0,691 €
31 A 300	0,593 €	0,625 €	0,691 €
301 A 3000	0,566 €	0,484 €	0,548 €
3000	0,566 €	0,484 €	0,548 €
Abonnement	44,84 €	47,04 €	47,84 €

Pays des Abers	2022	2023	2024
1 A 30	0,246 €	0,244 €	0,276 €
31 A 300	0,684 €	0,691 €	0,713 €
301 A 3000	0,408 €	0,408 €	0,627 €
3000	0,306 €	0,306 €	0,559 €
Abonnement	33,480 €	31,809 €	31,390 €

**4- L'effet de cette proposition est le suivant, pour les volumes déjà évoqués :**

30 m3	2022	2023	2024	2025	2026
1 A 30	25 €	26 €	29 €	32 €	35 €
Abonnement	78 €	79 €	79 €	80 €	80 €
Agence de l'eau	9 €	9 €	9 €	9 €	9 €
TVA	6 €	6 €	6 €	7 €	7 €
TOTAL	119 €	121 €	124 €	128 €	131 €
COUT AU M3	3,96 €	4,01 €	4,12 €	4,24 €	4,36 €
<b>Taux évolution</b>		<b>1,27%</b>	<b>2,91%</b>	<b>2,87%</b>	<b>2,75%</b>
90 m3	2022	2023	2024	2025	2026
1 A 30	25 €	26 €	29 €	32 €	35 €
31 A 300	77 €	79 €	84 €	90 €	95 €
Abonnement	78 €	79 €	79 €	80 €	80 €
Agence de l'eau	27 €	27 €	27 €	27 €	27 €
TVA	11 €	12 €	12 €	13 €	13 €
TOTAL	219 €	222 €	232 €	241 €	250 €
COUT AU M3	2 €	2 €	3 €	3 €	3 €
<b>Taux évolution</b>		<b>1,82%</b>	<b>4,08%</b>	<b>3,94%</b>	<b>3,77%</b>
120 m3	2022	2023	2024	2025	2026
1 A 30	25 €	26 €	29 €	32 €	35 €
31 A 300	115 €	118 €	126 €	134 €	142 €
Abonnement	78 €	79 €	79 €	80 €	80 €
Agence de l'eau	36 €	36 €	36 €	36 €	36 €
TVA	14 €	14 €	15 €	16 €	16 €
TOTAL	270 €	275 €	287 €	299 €	311 €
COUT AU M3	2 €	2 €	2 €	2 €	3 €
<b>Taux évolution</b>		<b>1,94%</b>	<b>4,33%</b>	<b>4,17%</b>	<b>3,99%</b>

**EAU : l'évolution des factures de 90 m3 HT**

Montant	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Bourg Blanc	150,90 €	152,19 €	156,62 €	181,72 €	188,56 €	195,41 €	202,25 €
Coat Meal	165,43 €	166,88 €	168,31 €	186,98 €	192,07 €	197,16 €	202,25 €
Kersaint Plabennec			180,11 €	183,88 €	192,48 €	201,12 €	209,72 €
Landeda	108,75 €	119,70 €	130,64 €	170,03 €	180,77 €	191,51 €	202,25 €
Lannilis	168,25 €	169,26 €	170,26 €	187,85 €	192,65 €	197,45 €	202,25 €
Le drennec	142,50 €	147,80 €	153,08 €	180,13 €	187,50 €	194,88 €	202,25 €
Loc Brevalaire	128,00 €	135,68 €	143,36 €	175,75 €	184,58 €	193,42 €	202,25 €
Plabennec	127,50 €	135,30 €	143,08 €	175,63 €	184,50 €	193,38 €	202,25 €
Plouguerneau	177,00 €	176,58 €	176,14 €	190,50 €	194,42 €	198,33 €	202,25 €
Plouguin	143,75 €	148,83 €	153,92 €	180,50 €	187,75 €	195,00 €	202,25 €
Plouvien	133,50 €	140,33 €	147,14 €	177,45 €	186,17 €	193,98 €	202,25 €
Saint Pabu	167,75 €	168,81 €	169,88 €	187,68 €	192,54 €	197,39 €	202,25 €
Treglonou	175,95 €	175,67 €	175,37 €	190,16 €	194,19 €	198,22 €	202,25 €
<b>Moyenne</b>	<b>149,11 €</b>	<b>153,08 €</b>	<b>159,07 €</b>	<b>182,17 €</b>	<b>189,09 €</b>	<b>195,94 €</b>	<b>202,82 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale du 28 novembre 2023,  
 Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation eau et assainissement du 23 novembre 2023,  
 Vu l'avis favorable du Bureau de communauté du 7 décembre 2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver ces propositions de tarifications pour 2024.**

Fait et délibéré à Plabennec  
le 15 décembre 2023,

Le Président,  
Monsieur Jean François TREGUER

